



LegalSource™ Audit Report

for Industrie Forestière du Congo (IFCO) Sarl

Assessment 2019

Report date : 8 April 2020

Certificate code : NC-LS-053820

Issued date: 10 April 2020

Organisation Contact

MINGAS NZINGA

Directeur Général Adjoint IFCO Sarl
Avenue de port N°2, Q/Sicotra Lokali-C/N'Sele
Commune de la Gombé (et non Ngombé)
R.D Congo-Kinshasa
Tel: (+243) 819 917 896
E-mail : mj.dga@ifco-cd.com

Audit managed by

NEPCon Africa
Personne à contacter: Sandra Razanamandranto
Tel: +233 233008813
Courriel: srazanamandranto@nepcon.org

LegalSource Audit Report Template:	
Document Code:	LS-03
Type of document:	LegalSource Audit Report Template
Scope:	International
Status of document:	Approved
Version:	V 2.1
Date:	23 January 2018
Consultation period:	N/A
Approval body:	NEPCon
Contact person:	Roman Polyachenko, Forest Legality Programme Manager
Contact email:	rpolyachenko@nepcon.org

Contents

A. INTRODUCTION	4
B. SCOPE	4
C. AUDIT FINDINGS	9
D. CLOSED NON-CONFORMANCES	19

A. Introduction

The purpose of this report is to document conformance with the requirements of the LegalSource standard by **Industrie Forestière du Congo (IFCO) Sarl** hereafter referred to as "Organisation". The report presents findings of LegalSource auditors, who have evaluated the Organisation's systems and performance against the applicable requirements. The sections below provide the audit conclusions and follow-up actions required by the Organisation.

Dispute resolution: If stakeholders have concerns or comments about the LegalSource standard or the auditing body, they are encouraged to contact their closest NEPCon regional office. Formal concerns and complaints should be sent in writing.

B. Scope

The LegalSource audit, report and certificate covers the following scope:

Report Type	
Report type:	Confidential

Organisation Details	
Primary contact:	MINGAS NZINGA
Address:	Boulevard du 30 Juin, N° 22, Commune de la Gombé, Ville de Kinshasa
Tel/Web/Email:	MINGAS NZINGA Directeur Général Adjoint IFCO Sarl Tel: (+243) 819 917 896 Email : mj.dga@ifco-cd.com
Jurisdiction of primary legal entity:	République Démocratique du Congo (RDC)
Primary Activity	Exploitation forestière et première transformation du bois
Description of Organisation:	<p>Industrie Forestière du Congo (IFCO) Sarl, est une entreprise à capitaux libanais installée en République Démocratique du Congo (RDC) où elle pratique l'exploitation forestière dans des concessions forestières dont elle est le concessionnaire direct.</p> <p>Il s'agit de la concession 018/11 (263 637 ha) localisée dans la Région de la Tshopo et de la concession 09/11 (150 000 ha) localisée dans la province de la Tshuapa. IFCO Sarl a obtenues ces concessions suite à la cession de ces titres forestiers par la société COTREFOR. Cette opération de cession de titres forestiers prévue par le code forestier en vigueur en RDC a reçu l'approbation des autorités compétentes de l'État Congolais</p> <p>Pour augmenter sa production en grumes et débités, IFCO a établi des partenariats avec les entreprises ETS KL et MOTEMA (MTM) qui sont concessionnaires des concessions 006/18, 007/18, 015/18, 024/11 et 025/11 localisées respectivement dans les Régions de la Tshopo et de l'Équateur. Ces partenariats sont actés par des contrés enregistrés et approuvés par les autorités compétentes.</p> <p>Les grumes issues des activités d'exploitation forestière de IFCO Sarl sont envoyées dans ses usines de Kinkolé localisées dans la commune de la Ngombé dans la ville de Kinshasa où ils sont transformés en débités qui sont exportés (70% de sa production) à travers le port de Matadi.</p> <p>IFCO exporte également certaines essences provenant de ses concessions sous forme de grumes (30% de sa production).</p>

	Toutefois, le seul titre inclus dans la portée du Certificat LegalSource sollicité par IFCO Sarl est la concession 018/11.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Certificate Scope	
Certificate Type	<input checked="" type="checkbox"/> Single site certificate <input type="checkbox"/> Group/ Multi-site certificate
Standards Evaluated:	<input checked="" type="checkbox"/> LegalSource Standard (LS-02) V2-1 <input type="checkbox"/> NEPCon Generic Chain of Custody Standard (NC-STD-01) <input type="checkbox"/> NEPCon Generic Group & Multi-Site Standard (NC-STD-02)
Product scope:	<p><i>Enter product types, species, origins included in the scope of the LS certificate:</i></p> <p>La portée du Certificat comprend les opérations liées au prélèvement des grumes des essences forestières dans la concession 018/11, leur transport vers la ville de Kinshasa, leur transformation dans les usines N° 1 et 2 d'IFCO Sarl localisées dans le quartier Kinkolé dans la Commune de la Ngombé et leur transport vers la zone portuaire de Matadi.</p> <p>Les essences forestières concernées sont présentées au point F (Legal Compliance at the Forest Level) du présent rapport.</p>
Changes to certificate scope since last audit:	N/A
Certificate Sites or Group members	
<input type="checkbox"/> In place of below table, details are found in Exhibit [ENTER NUMBER OF EXHIBIT]	
Site 1:	
Site name:	Concession forestière N° 018/11 Alibuku
Site Address/ Tel/Web/Email:	Province : Orientale District : Tshopo Territoire : Bafwasende Banalia, Ville de Kisangani Secteurs : Bekeni-Kondolole, Bamanga, Banalia-Bangba et Lubuya-Bera
Site Activity:	Forest Manager
Product Scope:	<p><i>Reference info above (if the same). Identify the products according to the EU common nomenclature in order to verify if the material/product is included under the scope of the EUTR (include species)</i></p> <p>Grumes (Code export 4403) -Liste des essences concernées présentée à la section F. Legal Compliance at the Forest Level (CONFIDENTIAL) (LS-02 NEPCon LegalSource Standard, Annex 1).</p>
Site visited during audit:	<ul style="list-style-type: none"> - AAC 1-5 (2019) du chantier Ngeno et AAC 2-1 (2020) de la concession forestière 018/11 ; - Base-vie de Ngeno ; - Villages riverains à la concession forestière 018/11 Alibuku ; - Beach de Kisangani (point de départ par flottage des grumes pour la ville de Kinshasa).
Site 2	

Site name:	Parcs à bois et usines IFCO N° 1 et N°2 de Kinkolé dans la Commune de la Ngombé, Ville de Kinshasa
Site Address/ Tel/Web/Email:	Boulevard du 30 Juin, N° 22, commune de la Ngombé, Ville de Kinshasa
Site Activity:	Primary Manufacturer
Product Scope	Débités issus de la 1 ^{ère} transformation (Code export 4407).
Site visited during audit:	<ul style="list-style-type: none"> - 04 parcs à bois du site de Kinkolé ; - 02 sites de transformation ; - Séchoirs ; - Sites de stockage des produits transformés et des grumes avant export.

Evaluation Process

Audit team:	<p>Paul Alain ESSOUNGA BENGA-Chef d'équipe</p> <p>Est un ingénieur forestier camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme gestionnaire des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB et FSC).</p> <p>Paul Alain est également un auditeur FSC FM et CoC depuis de nombreuses années. Il a été membre d'équipe d'audits au Cameroun, Congo et au Gabon depuis plus de 6 ans pour le compte de Rainforest Alliance et NEPCon.</p> <p>Paul Alain a été auditeur pour la certification Vérification of Legal Conformity (VLC) qui est un certificat privé de légalité délivré par Rainforest Alliance pour les entreprises de gestion forestière. Il a été membre d'équipes d'audits pour cette certification au Cameroun et en République du Congo.</p> <p>Paul Alain a été formé sur la certification LegalSource délivrée par NEPCon. Il a participé à plusieurs audits de certification sur la norme LegalSource en Afrique Centrale.</p> <p>Armel TSIBA-NGOLO-Auditeur</p> <p>Est Ingénieur des Techniques Forestières et titulaire d'un Master Recherche en Gestion durable des Forêts. En 2011, il a travaillé chez Rougier (Mokabi S.A.) en tant que Responsable social. Puis a regagné en 2012 l'ONG internationale ACTED, comme Moniteur AME et enquêteur pour une étude d'impact de l'exploitation forestière sur les populations dans le cadre de l'APV FLEGT. Il a travaillé environ 3 ans avec l'Observateur Indépendant APV-FLEGT en République du Congo. Il a suivi plusieurs formations en lien avec la gestion durable des forêts, notamment en foresterie sociale dans le cadre du projet Centre d'Excellence Social pour les forêts du bassin du Congo (CES) en 2009, en audit organisé par Rainforest Alliance en 2013 puis en 2018, en gouvernance forestière en 2014 à Kumasi, au Ghana, et en Développement durable en 2015. Il est à participer dans plusieurs audits (VLC, FLV, FSC FM/COC et Legal Source de NEPCon). Pour cet audit Armel est responsable des aspects de légalité et du volet socioéconomique.</p> <p>Emilie MORIN MAGANGA-Auditeur</p> <p>Titulaire d'un master 2 en gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux en zone tropicale, Mme Emilie Morin Maganga a débuté son expérience dans le domaine de la foresterie tropicale en 2007 au Gabon en tant que responsable d'un projet d'aménagement. Les trois années passées à ce poste lui ont permis d'améliorer et d'élargir ses compétences dans des domaines tels que l'EFIR, la certification forestière ou encore la gestion des projets communautaires.</p>
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Elle a ensuite travaillé en tant que consultante avec divers organismes et privés tels que WWF, en partenariat avec le PAPPFG, Smithsonian Institution ou encore la société SFM lui conférant une expérience variée.</p> <p>Emilie Morin Maganga a rejoint le groupe TEREA début juillet 2016 et occupe le poste de chargée de missions Forêt et Environnement. Elle y est en charge principalement des aspects de forestiers et intervient notamment sur les plans d'aménagement et les évaluations environnementales en lien avec les questions de gestion forestières ; elle accompagne aussi les sociétés vers la certification (FM, CoC, légalité).</p> <p>Dimitri DE PUES-Auditeur</p> <p>Dimitri est spécialiste en Économie, gestion des affaires, administration publique et en agriculture. Il a travaillé pendant plusieurs années comme consultant international sur la passation des marchés pour le compte de la Banque Mondiale, l'Union Européenne, les Nations Unies, la Banque Africaine de Développement et d'autres organismes de coopération bilatérale. Dimitri a également participé à l'implémentation et à la mise en œuvre de plusieurs projets agricoles en Afrique et a travaillé comme auditeur indépendant pour évaluer l'Agriculture durable et la gestion forestière en Afrique.</p>																																
<p>Description of Audit Process:</p>	<p>L'audit LegalSource de la société IFCO s'est déroulé suivant le programme Ci-dessous présenté. Cependant, les auditeurs n'avaient pas évalué les abattages parce que les équipes étaient en congés techniques (les abattages avaient déjà pris fins des semaines avant l'arrivée de la mission d'audit).</p> <p>Ainsi, ce programme a été complété par une mission spéciale 02 jours de terrain pour l'évaluation de l'abattage et du respect de la politique d'association NEPCon dont IFCO a adhéré (ceci afin de vérifier la conformité d'IFCO sur l'aspect immatriculation des travailleurs de la scierie de Kinkolé à la CNSS). Un seul membre de l'équipe d'audit a été mobilisé, Armel TSIBA-NGOLO.</p> <table border="1" data-bbox="440 1025 1538 1993"> <thead> <tr> <th>Activité</th> <th>Lieu</th> <th>Auditeur (s)</th> <th>Date/heure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Arrivée de l'équipe d'audit</td> <td colspan="3">Paul Alain ESSOUNGA : 18/11/2019 Armel TSIBA-NGOLO : 17/11/2019 Dimitri de PUES : 17/11/2019 Émilie MORRIN : 17/11/2019</td> </tr> <tr> <td>Voyage Kinshasa-Kisangani</td> <td colspan="3">Le 18/11/2019 Toute l'équipe d'audit vol intérieur à partir de 9h00 arrivée à l'aéroport 6h30 mn- Durée de vol 2 heures</td> </tr> <tr> <td>Réunion d'ouverture</td> <td>Base concession forestière 018/11</td> <td>vie Équipe d'audit</td> <td>18/11/2019 10h 00</td> </tr> <tr> <td>Entretien avec les responsables du site ; révision des procédures écrites</td> <td>Base concession forestière 018/11</td> <td>vie Équipe d'audit</td> <td>18/11/2019 11h 00-12h00</td> </tr> <tr> <td>Rencontre avec les autorités provinciale et ONG locales à Kinsangani</td> <td>Ville de Kisangani</td> <td>Équipe d'audit</td> <td>18/11/20019 13h00-17h00</td> </tr> <tr> <td>Visite terrain concession forestière 018/11 Alibuku (Activités forestières en cours, EFIR, et autres dispositions des documents d'aménagement)</td> <td>UGF/ site/ / sous-traitant/ fournisseur, etc.</td> <td>Paul Alain ESSOUNGA & Dimitri de PUES</td> <td>19-20/11/2019</td> </tr> <tr> <td>Consultation des villages riverains</td> <td>Villages riverains CF 018/011</td> <td>Armel TSIBA</td> <td>19-20/11/2019</td> </tr> </tbody> </table>	Activité	Lieu	Auditeur (s)	Date/heure	Arrivée de l'équipe d'audit	Paul Alain ESSOUNGA : 18/11/2019 Armel TSIBA-NGOLO : 17/11/2019 Dimitri de PUES : 17/11/2019 Émilie MORRIN : 17/11/2019			Voyage Kinshasa-Kisangani	Le 18/11/2019 Toute l'équipe d'audit vol intérieur à partir de 9h00 arrivée à l'aéroport 6h30 mn- Durée de vol 2 heures			Réunion d'ouverture	Base concession forestière 018/11	vie Équipe d'audit	18/11/2019 10h 00	Entretien avec les responsables du site ; révision des procédures écrites	Base concession forestière 018/11	vie Équipe d'audit	18/11/2019 11h 00-12h00	Rencontre avec les autorités provinciale et ONG locales à Kinsangani	Ville de Kisangani	Équipe d'audit	18/11/20019 13h00-17h00	Visite terrain concession forestière 018/11 Alibuku (Activités forestières en cours, EFIR, et autres dispositions des documents d'aménagement)	UGF/ site/ / sous-traitant/ fournisseur, etc.	Paul Alain ESSOUNGA & Dimitri de PUES	19-20/11/2019	Consultation des villages riverains	Villages riverains CF 018/011	Armel TSIBA	19-20/11/2019
Activité	Lieu	Auditeur (s)	Date/heure																														
Arrivée de l'équipe d'audit	Paul Alain ESSOUNGA : 18/11/2019 Armel TSIBA-NGOLO : 17/11/2019 Dimitri de PUES : 17/11/2019 Émilie MORRIN : 17/11/2019																																
Voyage Kinshasa-Kisangani	Le 18/11/2019 Toute l'équipe d'audit vol intérieur à partir de 9h00 arrivée à l'aéroport 6h30 mn- Durée de vol 2 heures																																
Réunion d'ouverture	Base concession forestière 018/11	vie Équipe d'audit	18/11/2019 10h 00																														
Entretien avec les responsables du site ; révision des procédures écrites	Base concession forestière 018/11	vie Équipe d'audit	18/11/2019 11h 00-12h00																														
Rencontre avec les autorités provinciale et ONG locales à Kinsangani	Ville de Kisangani	Équipe d'audit	18/11/20019 13h00-17h00																														
Visite terrain concession forestière 018/11 Alibuku (Activités forestières en cours, EFIR, et autres dispositions des documents d'aménagement)	UGF/ site/ / sous-traitant/ fournisseur, etc.	Paul Alain ESSOUNGA & Dimitri de PUES	19-20/11/2019																														
Consultation des villages riverains	Villages riverains CF 018/011	Armel TSIBA	19-20/11/2019																														

Réunion de clôture préliminaire à la Base vie concession forestière 018/11	Équipe d'audit	20 ou 21/11/2019 avant départ du site	A préciser sur site
Retour sur Kinshasa	Voyage en avion	Équipe d'audit	21/11/2019
Évaluation de la chaîne de traçabilité des 2 usines	Ville de Kinshasa	Dimitri de Pues	21 & 22/11/2019
Rencontre avec les autorités provinciale et autres parties prenantes à Kinshasa	Ville de Kinshasa	Paul Alain ESSOUNGA & Armel TSIBA	21 & 22/11/2019 Rendez-vous à organiser par IFCO sarl
Réunion de clôture et conclusions de l'audit	Kinshasa	Toute l'équipe d'audit	22/11/2019 Dans l'après-midi. Heure à préciser sur site
Départ des auditeurs	23/11/2019		

Programme complémentaire du 03 au 06 mars 2020

Activité	Lieu	Auditeur (s)	Date/heure
Arrivé de Armel à Kinshasa et installation	Hôtel Belle vie	TSIBA-NGOLO Armel	03/03/2020 16h 30
Départ pour Kisangani par vol	Bureau principale et scierie	TSIBA-NGOLO Armel	04/03/2020 7h 00
Départ de Kisangani vers le site de ALIBUKU			11h 00
Présentation de l'objet de la mission à l'équipe dirigeante de ALIBUKU			
Visite du chantier en général (principalement l'activité d'abattage)			12h 00
Retour sur Kisangani			19h 00
Départ de Kisangani pour Kinshasa	Bureau sur site et chantier actuel	TSIBA-NGOLO Armel	05/03/2020 13h 00 15h 30
Entretien avec les personnes responsables du site de			

	Kinkolé (réunion de clôture de la mission)			
	Départ de Kinshasa vers Brazzaville	Kinshasa	TSIBA-NGOLO Armel	06/03/2020 10h
Actions taken by Organisation prior to report finalisation:	Avant la finalisation du rapport d'audit, IFCO Sarl a apporté les preuves permettant de lever certaines non-conformités émises par les auditeurs			
Notes for the next audit:	<p>Lors des prochains audits, les points suivants entre autres devront faire l'objet d'une attention particulière de l'équipe d'audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dotation des EPI au personnel du chantier de la concession 018/11 et le renouvellement des EPI endommagés ; - Le circuit de commercialisation des produits entre IFCO Sarl et ses négociants installés à Dubaï et à Oman ; - Le niveau de matérialisation de la Zone de Développement Rural (ZDR) de la concession 018/11 et le niveau de sensibilisation des populations riveraines sur cette activité ; - L'évaluation annuelle des risques d'approvisionnement ; - L'élaboration des procédures relatives à l'usage de la marque LegalSource ; - La sensibilisation des populations riveraines sur la gestion du Fonds de Développement Local (FDL) ; - Le respect du chronogramme de construction des logements et la migration du personnel des logements vétustes vers les nouveaux logements 			

C. Audit Findings

Audit Conclusion:	
Organisation approved: Minor non-conformance(s) issued	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation not approved: Conformance with MAJOR non-conformance(s) required	<input type="checkbox"/>
Additional comments: N/A	

Non-Conformances

Non-conformance reports (NCRs) describe the non-conformances identified during audits. NCRs include defined timelines for the Organisation to demonstrate conformance. MAJOR non-conformances issued during assessments/reassessments shall be closed prior to issuance of the certificate. MAJOR non-conformances issued during annual audits shall be closed within the timeline specified in the NCR, or result in certificate suspension. Where applicable, all non-conformances against standard requirements are shown below:

Non-Conformance #:	01/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie E (LegalSource Due Diligence Checklist), critère 4.3</p> <p>La norme demande que l'entreprise mette en place et implémente une procédure pour la gestion des plaintes provenant de ses clients au cas où du matériel illégal, d'origine non contrôlée ou avec un niveau de risque élevé serait mis sur le marché.</p>	
Description of Non-conformance:		
IFCO Sarl n'a pas mis à la disposition des auditeurs la procédure de gestion des plaintes provenant des tiers relative à l'approvisionnement ou à l'achat de matériel controversé (illégal) provenant de la société IFCO Sarl dans le cadre de ses activités.		
Corrective action request :	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	
Timeline for Conformance:	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport	
Evidence Provided by Organisation:	EN ATTENTE	
Findings for Evaluation of Evidence:	EN ATTENTE	
NCR Status:	OUVERT	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	02/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie E (LegalSource Due Diligence Checklist), critère 7.8</p> <p>La norme demande que l'entreprise classe les risques identifiés lors de son analyse de risques d'approvisionnement comme « risque faible » ou « risque spécifié ».</p>	
Description of Non-conformance:		
L'analyse des risques présentée par IFCO Sarl ne permet pas d'évaluer le niveau de risque associé à chaque exigence conformément au critère.		
Corrective action request :	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p>	

	Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport
Evidence Provided by Organisation:	EN ATTENTE
Findings for Evaluation of Evidence:	EN ATTENTE
NCR Status:	OUVERT
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	03/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie F (Legal Compliance at the Forest Level), indicateur 3.2.2</p> <p>La norme demande que l'entreprise respecte les procédures légales en vigueur concernant le suivi, la gestion et la protection des espèces protégées ou menacées identifiées à l'intérieur de l'Unité de Gestion Forestière</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>IFCO Sarl a installé des barrières pour surveiller les principales entrées de la concession 018/11 Alibuku et identifier ainsi les cas de braconnage qui sont rapportés aux autorités administratives pour action.</p> <p>Un inventaire de la faune présente a été réalisé lors de l'élaboration du plan d'aménagement et les principales espèces animales identifiées. Des affiches sur les espèces animales présentes dans la concession sont installées dans la base-vie afin d'informer le personnel du niveau de protection de ces espèces.</p> <p>L'entreprise elle-même ne dispose pas encore d'un service dédié à la surveillance du territoire à l'intérieur et autour de la concession 018/11. Il n'existe pas de procédure décrivant les actions à mettre en œuvre pour assurer une surveillance efficace des activités illégales qui pourraient survenir à l'intérieur et autour de la concession 018/11.</p>		
Corrective action request :	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	
Timeline for Conformance:	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport	
Evidence Provided by Organisation:	EN ATTENTE	
Findings for Evaluation of Evidence:	EN ATTENTE	
NCR Status:	OUVERT	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	04/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie F (Legal Compliance at the Forest Level), indicateur 3.3.3</p> <p>La norme demande que l'entreprise respecte les exigences environnementales légales telles que celles relatives à la protection des sols, au respect des zones tampon, au respect des pentes, au respect des arbres autorisés et aux autres restrictions applicables</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Sur le site de Ngeno, les déchets dangereux sont stockés sur des aires bétonnées et sécurisées. Ces déchets sont composés des batteries usagées, des fûts d'huile vides, des filtres à huiles/gasoil préalablement vidés et stockés dans des fûts, des pots de peinture vides, etc. L'huile de vidange est également stockée dans des fûts, la cuve, de contenance plus importante, étant en réparation. Les déchets de ferraille sont stockés proprement sur le site.</p> <p>Ces différents déchets sont acheminés vers Kinshasa pour leur traitement et leur évacuation se fait sur la base des bordereaux d'évacuation.</p> <p>Une fosse à déchets ménagers a été installée sur la base-vie dans la zone d'habitation des employés du site de Ngeno et un ramassage régulier est organisé.</p> <p>Toutefois, il a été constaté une mauvaise gestion des huiles moteur au niveau de leur site de stockage, au garage du site de Ngeno. En effet, les fûts d'huile moteur sont stockés dans un conteneur non étanche qui laisse déverser l'huile, en quantité faible, sur le sol. A côté de la station de lavage, l'eau mélangée à de l'huile en suspension a été observée dans un ravinement.</p> <p>L'eau de lavage des engins et véhicules n'est pas idéalement canalisée ; le décanteur est opérationnel mais les canaux d'écoulement/caniveaux ne dirigent pas les eaux vers celui-ci. Une procédure (SU_PRO_02) a été élaborée pour la gestion des cas de déversement accidentel, elle prévoit notamment l'utilisation de sciure de bois pour capter les déversements.</p> <p>Cette précaution n'est pas prise sur le terrain.</p>		
Corrective action request :	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	
Timeline for Conformance:	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport	
Evidence Provided by Organisation:	EN ATTENTE	
Findings for Evaluation of Evidence:	EN ATTENTE	
NCR Status:	OUVERT	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	05/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie F (Legal Compliance at the Forest Level), indicateur 3.3.4</p> <p>La norme demande que l'entreprise respecte les exigences environnementales légales telles que celles relatives à la construction des routes, à la gestion des cours d'eau, à l'utilisation</p>	

	des produits chimiques, au stockage des carburants, à la limitation des conversions entre autres.
Description of Non-conformance:	
<p>IFCO Sarl traite ses grumes sur les parcs en forêt avant évacuation. Le produit utilisé est le Sarpagrum AF200B. IFCO souhaite continuer le traitement avec un autre produit : le Sarpalo 860. Ce produit est actuellement stocké à Kinshasa ; les fiches de données sécurité des deux produits sont disponibles à Kinshasa. Le mélange se fait sur la base-vie et le produit est utilisé déjà mélangé en forêt.</p> <p>Les routes sont construites selon la procédure de construction des routes et réhabilitations des routes et ouvrages d'art (EF_PROC-01). Sur le terrain, les auditeurs ont constaté que la gestion des eaux de ruissellement au niveau des ouvrages d'art et notamment la construction des exutoires, n'est pas maîtrisée.</p> <p>IFCO Sarl fait une bonne planification de son réseau routier en limitant les points de passage. En effet dans toute l'AAC 1-5 de la concession forestière 018/11 visitée par les auditeurs, un seul pont a été construit. Toutefois sur ce pont, des eaux boueuses se déversant directement dans une rivière ont été observées et le lit de la rivière concernée, bien que dégagé de tout débris, a été modifié par les apports de terre.</p>	
Corrective action request :	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>
Timeline for Conformance:	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport
Evidence Provided by Organisation:	EN ATTENTE
Findings for Evaluation of Evidence:	EN ATTENTE
NCR Status:	OUVERT
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	06/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie F (Legal Compliance at the Forest Level), indicateur 3.4.1</p> <p>La norme demande que l'entreprise mette à la disposition de son personnel ou de ses sous-traitants les Equipements de Protection Individuelle (EPI) requis.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Les auditeurs ont observé quelques employés portant des EPI vétustes sur le chantier de l'AAC 1-5 de la concession 018/11 et certains EPI ne correspondaient pas à l'analyse de risques (citée en 3.4.1), comme par exemple les tronçonneurs qui n'avaient pas de pantalons anti-coupure et qui travaillaient avec des gants très abîmés. Lors de la visite des équipes d'abattage dans l'AAC 2-1 de 2020, le même constat a été fait : les abatteurs sont équipés de casques conforme mais la tenue et les gants, bien que de bonne qualité, ne les protègent pas assez.</p> <p>D'autres employés ont été trouvés avec des bottes de sécurité très abîmées et ne connaissaient pas le calendrier de renouvellement ni la démarche à suivre pour renouveler les EPI abîmés.</p> <p>En réponse à ce constat, IFCO Sarl a mis à la disposition des auditeurs une proforma validée par la Direction Générale relative à l'achat des EPI ainsi que les factures d'achat des certains EPI afin de constituer un stock sur le site et d'atténuer les risques selon le degré d'exposition.</p>		

Corrective action request :	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport
Evidence Provided by Organisation:	EN ATTENTE
Findings for Evaluation of Evidence:	EN ATTENTE
NCR Status:	OUVERT
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	07/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie F (Legal Compliance at the Forest Level), indicateur 4.1.1 La norme demande que l'entreprise respecte les droits coutumiers des populations riveraines lors de ses activités d'aménagement forestier ou de récolte	
Description of Non-conformance:		
<p>IFCO Sarl a mis en place des procédures de sensibilisation/consultation, de cartographie participative et de gestion des conflits. Un Fonds de Développement Local (FDL) existe et finance des projets validés sur la base des cahiers de charges conclus entre la société et les groupements communautaires.</p> <p>Les communautés des groupements Bevendzekze et Boubwa sont les deux visitées pendant l'audit et ayant des projets déjà réalisés et en cours de réalisation.</p> <p>Toutefois, les auditeurs ont constaté qu'il existe des problèmes non résolus par la société IFCO Sarl mettant en cause le droit coutumier des communautés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La société n'a pas encore finalisé la délimitation des ZDR de tout le Bloc d'aménagement Quinquennal (BAQ) 1 dont l'exploitation arrive à terme ; 2) La ZDR du groupement Boubwa est resté sans matérialisation jusqu'à la fin du BAQ 1 alors que la société vient de signer des nouvelles clauses sociales avec ledit groupement pour le BAQ 2 ; 3) La présentation des données collectées lors de la cartographie participative n'est pas conforme avec les exigences du guide technique d'aménagement en la matière ; 4) La Communication de la société IFCO Sarl avec les communautés sur les aspects de gestion durable de la concession 18/11 et sur les modalités de calcul des redevances versées au FDL n'est pas efficiente. Plusieurs représentants des communautés rencontrés ont montré leur ignorance des activités en cours. 		
Corrective action request :	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.	
Timeline for Conformance:	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport	

Evidence Provided by Organisation:	<ul style="list-style-type: none"> - Accords des clauses sociales des groupements Boubwa et Bevendzeke ; - Bilans de suivi des réalisations des clauses sociales des groupements Boubwa et Bevendzeke ; - Fiches de diffusion des bilans ; - Procès-verbaux de remises des infrastructures réalisées ; - Comptes rendus des réunions des Comités Locaux de Gestion (CLG) ; - Les bons de sortie des caisses pour la réalisation des micro-projets communautaires ; Carte sur l'évolution du travail de délimitation des ZDR ; - Rapport d'activité de délimitation de la ZDR ; - Preuves de paiement des membres de la communauté Bevendzeke à la délimitation de la ZDR ; - Procédures de la consultation et la participation des communautés locales dans la gestion forestière ; - Procédure de gestion des conflits ; - Procès-verbal de consultation des communautés locales.
Findings for Evaluation of Evidence:	EN ATTENTE
NCR Status:	OUVERT
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	08/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie I (Chain of Custody) Critère 2.1 La norme demande que l'entreprise suive et sépare ses différents produits en fonction de leur statut de certification à toutes les étapes y compris l'achat et la réception du bois, la transformation, le stockage, le transport et la vente.	
Description of Non-conformance:		
<p>Malgré le fait que la concession 018/11 de IFCO Sarl ne soit pas encore certifiée LegalSource, l'entreprise a déjà mis en place une ségrégation des produits à toutes les étapes de la production à la transformation en passant par l'évacuation vers le port de Matadi.</p> <p>Vu que seules les grumes provenant de la concession 018/11 seront couvertes par le certificat LegalSource, une ségrégation physique et documentaire des produits est déjà en place et des parcs dédiés aux produits certifiés sont installés à toutes les étapes de la production et de la transformation.</p> <p>Toutefois, à l'intérieur des scieries d'IFCO Sarl, les auditeurs ont constaté qu'il n'existait pas de procédure décrivant comment se fera la ségrégation des produits à l'intérieur du circuit de transformation dans les scieries.</p>		
Corrective action request :	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent	

	d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport
Evidence Provided by Organisation:	EN ATTENTE
Findings for Evaluation of Evidence:	EN ATTENTE
NCR Status:	OUVERT
Comments (optional):	

Observations

Observations (Obs) are issued for the early stages of a problem which does not in and of itself constitute a non-conformance, but which the auditor considers may lead to a future non-conformance if not addressed by the Organisation or where general improvements may be made. Where applicable, all observations are shown below:

Observation #:	01/19
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie E (LegalSource Due Diligence Checklist), critère 4.4</p> <p>La norme demande que quand l'entreprise constate que des produits ont été livrés ou vendus avant la mitigation des risques d'approvisionnement identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vente desdits produits cesse immédiatement ; - Les acheteurs desdits produits soient informés de la situation par écrit dans les 3 jours suivant le constat ; - Les causes de la survenue de la situation soient analysées et des mesures prises pour éviter la récurrence ; - L'organisme de certification soit informé de la situation et ait accès aux mesures de mitigation prise afin de bien évaluer la pertinence des actions prises.
Description of Observation :	
<p>IFCO Sarl a élaboré une procédure d'atténuation des risques (CERT_PRO-06) (Exhibit 3) qui recommande les mesures à prendre par l'entreprise au cas où des produits bois auraient été vendus ou mis sur le marché préalablement à l'atténuation des risques identifiés lors de l'évaluation des risques. La procédure prévoit que les acheteurs soient informés de cette situation dans le trois (03) jours ouvrables qui suivent le constat de la situation et que les enregistrements relatifs à ces situations soient faits.</p> <p>Toutefois, la procédure ne prévoit pas que l'organisme de certification (NEPCon) soit notifié de ce genre de situation.</p>	

Observation #:	02/19
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie E (LegalSource Due Diligence Checklist), critère 5.1</p> <p>La norme demande que quand l'entreprise définisse et documente les différents produits dans la portée de son Système de Diligence Raisonnée (SDR) en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'origine ; - D'essences ; - De chaîne d'approvisionnement ; - De date d'entrée et de sortie de la portée du certificat
Description of Observation :	

IFCO Sarl a élaboré une procédure de Diligence Raisonnée et réalisé une cartographie de sa chaîne d'approvisionnement (**Exhibit 4**) suivant le modèle proposé par NEPCon (DD-07). Cette cartographie de la chaîne d'approvisionnement produite dans le cadre de la Diligence raisonnée identifie clairement :

- Les concessions forestières de provenance des grumes ;
- Les essences forestières concernées ;
- La portée de la chaîne d'approvisionnement ;

Toutefois, la cartographie de la chaîne d'approvisionnement présentée ne précise pas les dates d'entrée et de sortie de chaque produit (grumes) de la portée du certificat.

Observation #:	03/19
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie E (LegalSource Due Diligence Checklist), critère 6.1</p> <p>La norme demande que l'entreprise ait et maintienne à jour les informations sur les produits dans la portée de son Système de Diligence Raisonnée (SDR) à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les types de produits ; - Le nom scientifique et commerciale des essences récoltées ; - La quantité de produits achetée, produite et vendue ; - Le pays d'origine des produits ; - Le nom et l'adresse des fournisseurs et clients ; - Le statut de certification des produits.
Description of Observation :	
<p>IFCO Sarl a élaboré une procédure de Diligence Raisonnée et réalisé une cartographie de sa chaîne d'approvisionnement (Exhibit 4) suivant le modèle proposé par NEPCon (DD-07). Cette cartographie de la chaîne d'approvisionnement produite dans le cadre de la Diligence raisonnée identifie clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les type de produits concernés ; - Les concessions forestières de provenance des grumes ; - Les essences forestières concernées ; - La portée de la chaîne d'approvisionnement ; <p>Toutefois, la cartographie de la chaîne d'approvisionnement présentée ne précise pas les quantités de produits achetés ou vendus, le nom et l'adresse des acheteurs des produits et le statut de certification des produits. La cartographie de la chaîne d'approvisionnement doit être complétée avec ces informations qui seront actualisées de façon régulière.</p>	

Observation #:	04/19
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie F (Legal Compliance at the Forest Level), indicateur 3.4.1</p> <p>La norme demande que l'entreprise respecte les exigences légales relatives à la santé et à la sécurité du personnel impliqué dans les activités de récolte et de gestion forestière.</p>
Description of Observation :	
<p>Les échanges des auditeurs avec les délégués du personnel ont permis de constater que la société IFCO Sarl a fait des progrès considérables sur les aspects de santé et sécurité. Un Comité Hygiène Santé Sécurité au Travail (CHSST) a été mis en place le 08 Novembre 2018 et approuvé par l'Inspection du travail. Les PV de réunions de ce Comité sont disponibles.</p> <p>Une procédure d'évacuation sanitaire est disponible. Une ambulance opérationnelle est disponible sur le site.</p>	

Un économat est à la disposition des employés. L'économat est bien achalandé avec des produits de première nécessité, à des prix équivalents à ceux de la ville voir inférieurs.

Il existe une procédure de gestion de l'économat (SA_PRO-02) et des instructions de travail sur le maintien de la chaîne du froid et la prise de températures dans les congélateurs.

Concernant le logement des employés, l'entreprise est en phase de construction de nouveaux logements et le but est de loger tous les travailleurs et leurs familles dans les nouveaux bâtiments et d'abandonner l'ancienne base vie.

Un plan de masse, ainsi que les termes de référence du projet de construction et son chronogramme sont disponibles.

Deux forages ont été construits. L'eau qui coule de ces forages est potabilisée par la société et un suivi est réalisé par les services de régie des eaux. Une analyse physico-chimique est disponible avec des résultats satisfaisants.

Un dispensaire est présent sur le site avec un infirmier disponible. Il existe une procédure de gestion des approvisionnements en médicaments (SA_PAO-01). L'équipe d'audit a pu voir le stock de médicaments. Un hôpital est prévu dans le plan de construction

Les soins et les traitements sont gratuits pour les employés et leur famille. Le dispensaire est également ouvert aux populations locales. Une convention médicale a été signée avec un Centre de santé à Kisangani pour la réception des malades et évacués sanitaires.

Les visites médicales ou certificat d'aptitude physique sont réalisés à chaque congés. Par contre, concernant les postes à risque (deux épandeurs pour le traitement du bois, 1 marqueur peinture et 1 électricien) et bien que les visites médicales soient organisées, il n'existe pas de note de service ou procédure précisant la fréquence des visites et le type de visite médicale proposée.

Les visites médicales pour les postes à risque doivent être encadrées et formalisées dans un document.

Observation #:	05/19
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie F (Legal Compliance at the Forest Level), indicateur 3.4.1 La norme demande que l'entreprise respecte les exigences légales relatives à la santé et à la sécurité du personnel impliqué dans les activités de récolte et de gestion forestière.
Description of Observation :	
En vérifiant le registre des consultations, les auditeurs ont noté que les cas de maladies les plus fréquents sont le paludisme et les MST (gonococcie). Afin de limiter les cas de MST, la société prétend distribuer des préservatifs aux travailleurs. Cependant aucune preuve de distribution des préservatifs n'a été mise à la disposition des auditeurs.	

Observation #:	06/19
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie F (Legal Compliance at the Forest Level), indicateur 3.4.3 La norme demande que l'entreprise fournisse aux auditeurs les preuves de formation de son personnel et les certifications y relatives si nécessaires.
Description of Observation :	
IFCO Sarl a organisé plusieurs formations afin d'améliorer les conditions de travail de ses employés à savoir :	
<ul style="list-style-type: none"> - La Formation en secourisme et organisation du CHSCT qui s'est déroulée en Juin/Juillet 2018 (rapport disponible) lors de laquelle les membres du CHSCT ainsi que d'autres employés ont été formés (sécurité collective). Lors de cette session plus de 5 agents ont 	

été formés (3 chefs d'équipe en forêt y ont pris part). Des attestations de formation ont été remises au personnel formé et les copies sont disponibles ;

- La Formation en abattage contrôlé (et EFIR en général) réalisée par un formateur externe (Jan Pols) dans le cadre du projet AGEDUFOR, financé par l'AFD et ;
- La Formation/sensibilisation en matière de certification LegalSource.

Les rapports de ces formations ont été mis à la disposition des auditeurs, et ils ont été consultés.

Toutefois, les entretiens avec le personnel encadrant de la société, les délégués du personnel et la vérification documentaire ont permis aux auditeurs de constater qu'il n'existe pas de plan de formation en dépit des formations organisées en EFIR et en secourisme.

Observation #:	07/19
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Partie G (Legal compliance in the supply chain), critère 1.7</p> <p>La norme demande que l'entreprise maintienne à jour les statistiques sur les quantités de produits suivis à travers son circuit de production. Les informations à collecter concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les quantités de produits achetés ;- Les volumes utilisés dans les usines ;- Les facteurs de conversion ;- Les quantités vendues ;- Les volumes en stock
Description of Observation :	<p>IFCO Sarl dispose d'un système de traçabilité très bien établi, qui permet d'évaluer les volumes de grumes dans sa chaîne d'approvisionnement, les quantités utilisées pour la transformation dans ses usines, les volumes issus de la transformation et les quantités exportées ou vendues localement.</p> <p>Toutefois, IFCO Sarl n'a pas encore évalué les facteurs de conversion pour le bois entrant dans ses scieries.</p>

D. Closed Non-Conformances

Closed Non-Conformances

This section indicates where the Organisation has adequately addressed non-conformances issued during or since the last audit.

Any non-conformances which cannot be closed remain open and appear in Section C (above). Failure to comply with a minor non-conformance results in the NCR being upgraded to major; the specified follow-up action is required by the Organisation or involuntary suspension will take place.

N/A

